



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Linda Bissonnette, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil, soit le lundi 14 septembre 2020 à 19 :30 hres.

Résumé :

Demande de dérogation mineure afin de permettre le lotissement du lot 2 898 729 pour créer le lot 6 387 732 dont le frontage aura 14.67 m et une superficie de 1 399.5 m² et aussi créer le lot 6 387 733 dont le frontage aura 14.36 m et une superficie de 1 336.8 m².

Selon le tableau de l'article 4.2 du Règlement de zonage 198-2007;

« un emplacement situé à l'extérieur d'un corridor riverain, sans aqueduc et sans égout en zone blanche, la superficie minimale est de 2 800 m² et le frontage minimal est de 45 m ».

Située au 77 et 81, rue Morin, lot 2 898 729

Donné à Scott, ce 28 août 2020

Linda Bissonnette
Directrice générale adjointe et
Secrétaire-trésorière adjointe